

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Beynost (4/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël	X		BRELOT Elodie		X
MANCINI Sergio	X		LANGELOT Cyril		X
PEREZ Christine	X		TERRIER Caroline	X	
Miribel (9/13)					
AVEDIGUIAN Daniel		X	NADVORNY Lydie	X	
BODET Jean Marc	X		NAZARET Tanguy		X
BOUVIER Josiane	X		ROUX Alain	X	
DUBOST Anne Christine		X	SAVIN Corinne		X
GAITET Jean Pierre	X		TRONCHE Laurent	X	
MELIS Marion	X		JOLIVET Marie Chantal	X	
MONNIN Guy	X				
Neyron (2/3)					
GIRARD Jean Yves	X		LARIVE Bruno		X
FRANCOIS Christine	X				
Saint Maurice de Beynost (3/5)					
GOUBET Pierre	X		HERZIG Yvan		X
GUILLET Eveline	X		TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude		X			
Tramoyes (2/2)					
DELOCHE Xavier	X		FILLION Brigitte	X	
Thil (2/2)					
POMMAZ Valérie	X		JULIAN Christian	X	

Elus absents	Donne pouvoir à
Yvan HERZIG	Evelyne GUILLET
Claude CHARTON	Pierre GOUBET
Daniel AVEDIGUIAN	Lydie NADVORNY
Elodie BRELOT	Christine PEREZ
Corinne SAVIN	Marion MELIS
Tanguy NAZARET	Josiane BOUVIER
Anne-Christine DUBOST	Jean-Pierre GAITET
Bruno LARIVE	Christine FRANCOIS

Secrétaire de séance
Josiane BOUVIER

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Le conseil prend acte des décisions prises par Madame la Présidente au titre des délégations de pouvoir données par le conseil communautaire.

IV- AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) **Gouvernance communautaire / Composition du bureau / suppression des postes de délégués**

Délibération D-20220621-050

Le conseil communautaire

A LA MAJORITE (vote contre de L. TRONCHE)

1/ DECIDE DE SUPPRIMER les deux postes de membres du Bureau votés lors de la séance plénière du 13/07/2021 par délibération D-202107

b) Statut communautaire / restitution de la compétence aménagement de sécurité sur RD

[Délibération D-20220621-051](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ DECIDE DE SUPPRIMER des statuts communautaires la compétence supplémentaire soumise à la reconnaissance de l'intérêt communautaire intitulée « création des aménagements de sécurité sur route départementale en milieu urbain (l'éclairage public, le fleurissement et l'entretien sont exclus).

2/ ACTE que l'enveloppe de 2 millions d'euro inscrite sur 2022/2025 au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera répartie entre les communes selon deux critères : le linéaire de voirie départementale en milieu urbain (50%) et la population DGF 2021 (50%) et versée sous forme de fonds de concours pour financer les projets d'aménagement de sécurité sur RD.

3/ AUTORISE Madame la Présidente à notifier conformément à l'article L.5211-17-1 du CGCT cette décision à chacune des communes membres

V- RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) Filière culture / indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves

[Délibération D-20220621-052](#)

Le conseil communautaire

A LA MAJORITE (abstention de J-M BODET)

1/ DECIDE l'instauration de suivi et d'orientation des élèves pour la filière culturelle artistique,

2/ ADOPTE les conditions d'octroi et les modalités de versement tels que définis ci-dessus

b) Filière sportive / Extension du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

[Délibération D-20220621-053](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ DECIDE d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux cadres d'emplois des ETAPS et CTAPS.

2/ AUTORISE la Présidente à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent à ce titre.

c) Forfait mobilité durable

[Délibération D-20220621-054](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ DECIDE l'instauration forfait FMD

2/ ADOPTE les conditions d'octroi, d'exclusion et les modalités de versement tels que définis ci-dessus

VI- MOBILITE

Rapporteur : Valérie POMMAZ

a) Statut communautaire / Adhésion au Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMTAML)

[Délibération D-20220621-055](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE l'adhésion de la CCMP au 01/01/2023 au SMT AML

2/ AUTORISE Madame la Présidente à notifier conformément à l'article L.5211-5 du CGCT cette décision à chacune des communes membres aux fins d'adoption, par le jeu de leurs conseils municipaux, d'une délibération concordante approuvant les statuts de la communauté de communes à mettre en conformité,

b) Transport urbain COLIBRI / Grand Parc / convention CCMP-SYMALIM

[Délibération D-20220621-056](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ APPROUVE la convention telle que présentée

2/ AUTORISE Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent

VII- AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Pierre GOUBET

a) France Service Côtière Plateau / conventions de partenariat

[Délibération D-20220621-057](#)

Le conseil communautaire

A L'UNANIMITE

1/ AUTORISE Madame la Présidente à signer les conventions partenariales pour la mise en place de permanences au sein de la France Services Côtière et Plateau avec les partenaires suivants :

Huissiers de justice / Etude Charles BELLATON à Miribel

L'association « Ecrit 01 »

UDAF01 porteur du label « Points Conseil Budget »

A Miribel, le 24/06/2022

La Présidente
Caroline TERRIER

